



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 août 2013  
Français  
Original: anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 21 d) de l'ordre du jour provisoire\*

### Culture et développement

## Culture et développement

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en application de la résolution [66/208](#) de l'Assemblée générale.

\* [A/68/150](#).



## **Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

### *Résumé*

Le présent rapport a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; il rend compte de l'application de la résolution 66/208 de l'Assemblée générale et propose d'examiner la faisabilité de convoquer une conférence des Nations Unies pour faire le point de la contribution de la culture au développement et formuler une approche intégrée de la culture et du développement. Il récapitule à cette fin les activités et les initiatives entreprises par les États Membres, les organes directeurs des Nations Unies et par 15 organismes des Nations Unies et du système dans son ensemble, ainsi que par d'autres entités internationales en faveur d'une culture de développement durable. Il recommande par ailleurs des mesures à prendre pour renforcer le rôle de la culture dans les priorités du développement pour l'après-2015.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 66/208, intitulée « Culture et développement », par laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-huitième session un rapport d'étape sur l'application de la résolution, et d'évaluer, en consultation avec les fonds, programmes et institutions spécialisés des Nations Unies œuvrant en faveur du développement, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la faisabilité des diverses mesures, dont la possibilité de convoquer une conférence des Nations Unies, pour faire le point sur la contribution de la culture au développement et formuler une approche intégrée de la culture et du développement.

## II. Lien entre culture et développement

2. Suite à l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 65/166 et 66/208, respectivement en 2010 et 2011, le rôle de la culture dans le développement a bénéficié d'une plus grande visibilité et a suscité de l'intérêt. Ainsi que cherche à le montrer le présent rapport, les deux résolutions sur la culture et le développement ont fait progresser de façon notable le débat sur la culture aux niveaux national et régional ainsi qu'au sein du système des Nations Unies, de même que dans les consultations concernant les priorités de développement pour l'après-2015.

3. En l'an 2000, la culture était absente de l'équation du développement durable telle que définie dans la Déclaration du Millénaire et dans les objectifs du Millénaire pour le développement. En revanche, aujourd'hui le rôle de la culture dans la réalisation d'un développement équitable, durable et sans exclusion, est plus largement reconnu et mieux démontré.

4. Au moment où le système des Nations Unies et les États Membres se mobilisent pour évaluer les objectifs du Millénaire pour le développement, leur processus de mise en œuvre et d'évaluation et pour déterminer les priorités et les mécanismes pour l'après-2015, le présent rapport offre un compte rendu des progrès accomplis et des données produites depuis décembre 2011, en vue d'informer l'ordre du jour pour l'après-2015 de la reconnaissance croissante du rôle de la culture à la fois comme facilitateur et moteur du développement durable, ainsi que l'a souligné en juillet 2013 l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social de même que l'examen thématique sur la culture et le développement organisé en juin 2013 par le Président de l'Assemblée générale.

### Rôle de la culture comme facilitateur du développement durable

5. L'absence de solution universelle suggère que seul le développement local, axé sur l'homme et respectueux du contexte culturel, soit à même de générer des résultats durables et équitables pour chacun. Sans nul doute, des opérations de développement informées et tenant compte du contexte culturel permettent d'obtenir une meilleure articulation entre les objectifs et les processus ainsi qu'entre les plans et leur mise en œuvre effective. Ceci vaut pour des domaines tels que la santé, l'éducation et les infrastructures, en facilitant une meilleure adaptation aux valeurs, aux conditions, aux ressources, aux compétences et aux limites de l'échelon local.

6. Le développement axé sur la culture porte son attention en premier lieu sur les populations et par conséquent est probablement plus apte à déboucher sur l'intégration sociale et la résilience des individus et des communautés, tout en s'appuyant sur l'utilisation des ressources, des compétences et des connaissances locales.

7. En outre, reconnaître et promouvoir le respect de la diversité culturelle comme un élément d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme est susceptible de faciliter le dialogue interculturel, la prévention des différends et la défense des droits des individus et des groupes marginalisés, au sein des nations et entre les nations, créant ainsi les conditions propices à la réalisation des objectifs du développement.

### **Rôle de la culture comme moteur du développement durable**

8. Promouvoir et appuyer les expressions culturelles contribue à renforcer le capital social d'une collectivité et favorise l'innovation, l'entrepreneuriat, la démocratie et la confiance dans les institutions publiques.

9. La contribution du secteur de la culture à la création de revenus et d'emplois a convaincu de nombreux États Membres de tirer parti de la culture en tant que secteur d'activité moteur du développement local. Aujourd'hui, de nombreuses villes utilisent leur patrimoine culturel et les manifestations et les institutions culturelles pour améliorer leur image, stimuler le développement urbain et attirer des visiteurs et des investissements.

10. Les industries culturelles et créatives comptent parmi les secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Elles représentent 3 à 4 % du produit intérieur brut mondial (PIB).

11. Le secteur du tourisme – dont 45 % sont culturels – représente 9 % du PIB mondial et 6 % du total des exportations des pays les moins avancés et 1 emploi sur 11 dans le monde.

12. Le besoin de politiques respectueuses des cultures pour permettre de réaliser un développement sans exclusion est largement reconnu. Les gens ont la possibilité de se définir au sein de la société et de mieux réaliser leurs aspirations lorsque le respect de leur culture est assuré. À cet égard, le rôle joué par la culture revêt une importance particulière en étoffant les capacités des populations à mener la vie choisie en participant pleinement à la vie culturelle et en jouissant d'un accès sans restriction aux biens et aux ressources de leurs cultures dans toute leur diversité.

13. Investir dans la culture peut effectivement renforcer la cohésion et l'intégration sociales et diminuer la violence, notamment urbaine. Par exemple, grâce aux investissements dans l'infrastructure et les activités culturelles, la ville de Medellín (Colombie) a réduit de façon très notable, jusqu'à 60 %, son taux d'homicides en 2012.

14. Les facteurs culturels influent sur les styles de vie, les comportements individuels, les habitudes de consommation, les valeurs associées à la gestion environnementale ainsi que sur notre interaction avec notre milieu naturel. Les systèmes des savoirs et usages de gestion de l'environnement autochtones et locaux offrent des perspectives et des solutions utiles pour relever les défis écologiques,

---

empêcher les pertes de biodiversité, enrayer la dégradation des terres et atténuer les effets du changement climatique.

15. Conserver de façon appropriée les cadres historiques, notamment les paysages culturels et sauvegarder les connaissances, les pratiques et les valeurs traditionnelles, en synergie avec d'autres connaissances scientifiques, renforcent la capacité de résistance des communautés face aux catastrophes et au changement climatique.

16. La culture peut également faciliter la réalisation d'un enseignement de qualité, dans la mesure où l'enseignement est un moyen de transmettre des valeurs communes, des connaissances et des compétences. Les programmes scolaires présentent un énorme potentiel pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance, la diversité, les droits de l'homme et la démocratie en vue de générer la cohésion sociale ainsi que pour sauvegarder et partager sa culture. L'enseignement artistique, au sens le plus large du terme, peut également renforcer l'apprentissage et développer la liberté d'expression et le sentiment d'avoir accompli quelque chose.

17. Intégrer la culture dans les politiques de l'éducation et dans les programmes de cours renforce leur efficacité. De fait, la manière dont les gens apprennent et transmettent les connaissances diffère sensiblement en fonction de leur milieu géographique et culturel. Par conséquent, les stratégies de l'enseignement qui tiennent compte des cultures, des contextes et des besoins locaux ainsi que des langues maternelles et des langues vernaculaires, et qui sont conçues en collaboration avec les collectivités concernées, se sont révélées être les plus efficaces. La figure ci-après illustre les effets de la culture sur le développement.

### III. Évolution récente à l'échelon intergouvernemental

18. En juin 2012, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a fourni plusieurs éléments positifs sur la façon d'intégrer le rôle de la culture dans le programme de développement durable des Nations Unies en mettant l'accent sur le développement humain et en reconnaissant que « chaque pays dispose d'une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils ». Le document final a souligné l'importance de la diversité culturelle pour le développement durable et a reconnu l'importance du lien entre les populations, leurs écosystèmes, leur patrimoine culturel, l'importance d'investir dans le tourisme culturel et la nécessité de sauvegarder le patrimoine naturel et culturel des établissements humains afin de revitaliser et de réhabiliter les districts historiques. Il a également reconnu l'importance du lien entre la culture et la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources par les populations autochtones et les communautés locales.

19. En juillet 2013, le débat de haut niveau du Conseil économique et social a inclus pour la première fois de son histoire comme l'un des thèmes de son examen ministériel annuel « La science, la technologie et l'innovation ainsi que les perspectives ouvertes par la culture au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Les membres du Conseil ont reconnu l'importance fondamentale de la diversité culturelle qui est « une source d'enrichissement pour l'humanité et qui contribue de façon importante au développement durable des communautés locales, des peuples et des nations ». Ils ont considéré que la culture est une composante essentielle du développement humain et qu'elle constitue une source d'identité, d'innovation et de créativité de l'individu et de la communauté ainsi qu'un facteur important d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté. Un large consensus s'est fait autour de la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités à tous les niveaux, en vue de donner naissance à un secteur culturel créatif et dynamique, notamment en encourageant la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise, en associant le développement d'institutions et d'industries culturelles à des efforts plus larges de manière à assurer une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusion.

20. Examinant le thème « Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunesse, éducation et culture », la quatrième session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, tenue en juin 2013, a souligné le rôle crucial de la culture dans la création de l'identité, de la promotion du dialogue et de la concrétisation des trois piliers du développement durable, économique, social et environnemental. Le Groupe de travail a également reconnu le rôle de la culture comme « facilitateur » et « moteur » du développement durable, la nécessité pour les programmes et les stratégies de développement de tirer parti des ressources culturelles et de respecter les droits culturels en s'adaptant aux contextes locaux, de s'appuyer sur la gestion du patrimoine et d'un tourisme culturel viable et sur les industries culturelles créatrices de croissance économique et d'emplois ainsi que sur les pratiques de gestion environnementale durable, outre la promotion des valeurs culturelles dans les programmes d'enseignement en vue de développer la résilience, l'inclusion et le dialogue. Plusieurs participants ont demandé que l'attention voulue soit accordée à la culture pour réaliser les objectifs de développement durable.

21. Convoqué à l'initiative du Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Vuk Jeremić, en partenariat avec l'UNESCO, le débat thématique consacré à la culture et au développement, tenu le 12 juin 2013 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, a permis des échanges de vues sur le rôle de la culture dans le développement. Il a mis en lumière les principales expériences des États Membres qui se sont appuyés sur la culture face à des questions urgentes telles que la pauvreté, la discrimination et le chômage et a fourni une plate-forme pour examiner les moyens de renforcer l'utilisation de la culture pour réaliser les objectifs de développement.

22. Le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, l'Administratrice du PNUD, la Directrice générale de l'UNESCO et le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations ont participé au débat avec les ministres et des représentants gouvernementaux de haut rang de 14 pays. Le Président irlandais est intervenu par le biais de la vidéoconférence. Plusieurs groupes régionaux ont déclaré que la culture jouait à la fois un rôle de facilitateur et de moteur du développement et qu'elle devrait être reconnue comme telle dans le programme de développement pour l'après-2015. Le besoin pour la culture de figurer parmi les aspects clés à prendre en considération dans la détermination des objectifs de développement durable et des priorités de développement pour l'après-2015 a été vigoureusement souligné.

23. Entre 2011 et 2013, plusieurs réunions régionales ont porté sur le rôle de la culture dans le développement. Un bref résumé, par région géographique, est présenté ci-après.

24. Lors de la quatrième session de la Conférence des ministres de la culture de l'Union africaine tenue à Kinshasa, du 29 octobre au 2 novembre 2012, les ministres ont adopté la Déclaration de Kinshasa, intitulée « La culture comme catalyseur de la transformation socioéconomique et politique de l'Afrique ». La Déclaration a souligné l'importance croissante des industries culturelles et créatives dans l'économie mondiale et le rôle essentiel de la culture pour réaliser la paix, la sécurité et le développement socioéconomique. Les ministres ont demandé qu'il soit mis fin aux violations des droits de l'homme et des droits culturels tout en insistant sur le rôle primordial de la culture dans l'intégration régionale et la coopération fondées sur des valeurs africaines communes. En conséquence, un plan d'action de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes et la protection du patrimoine naturel et culturel a été adopté. Les ministres ont réclamé l'intégration de la culture dans les stratégies nationales de développement et dans le programme de développement pour l'après-2015.

25. Le Forum Panafricain intitulé « Sources et ressources pour une culture de la paix », conjointement organisé par l'UNESCO, l'Union africaine et le Gouvernement de l'Angola s'est tenu à Luanda du 26 au 28 mars 2013. Le Forum a porté sur les sources et ressources culturelles pour une paix durable en Afrique et sur l'enjeu des ressources naturelles, source de conflit ou opportunité d'un développement durable. Son plan d'action a recommandé de valoriser la contribution de la culture africaine au dialogue et à la réconciliation, de renforcer les liens entre éducation et culture, de développer l'économie de la culture ainsi que de renforcer le rôle des cosmogonies et connaissances traditionnelles et les savoir-faire autochtones.

26. Lors de la dix-huitième Réunion annuelle des ministres de la culture de la région arabe, tenue à Manama, les 13 et 14 novembre 2012, un plan d'action pour la culture a été adopté. Les ministres ont également publié la Déclaration de Manama dans laquelle ils invitent à s'appuyer sur la culture pour réaliser un développement durable, équitable et sans exclusion, ainsi que pour promouvoir la démocratie, le renforcement des connaissances, la liberté d'expression, la créativité, le partage des valeurs, le dialogue, la participation et les droits de l'homme.

27. Le dix-neuvième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) tenu à Bali, en Indonésie, le 17 novembre 2011, a adopté la Déclaration de l'ASEAN sur l'unité dans la diversité culturelle axée sur le renforcement de la communauté de l'ASEAN. La Déclaration a souligné le rôle de la culture dans la création d'un espace régional pacifique et socialement responsable en renforçant la solidarité, l'unité et l'harmonie dans la diversité. Elle a également souligné les potentialités de la culture en tant que moteur de la croissance économique, de la cohésion sociale et du changement, atout pour la fierté régionale et instrument pour une meilleure compréhension mutuelle entre les communautés. Elle a demandé que les droits culturels soient respectés. L'importance de la culture pour le bien-être et la réalisation du plein potentiel de chacun a également été soulignée. Le plan d'action a mis l'accent sur la consolidation et le renforcement de la communauté de l'ASEAN en favorisant la coopération régionale et les partenariats par le biais du renforcement des industries culturelles et créatrices ainsi qu'au moyen des politiques nationales de la culture.

28. La Réunion préparatoire régionale des Caraïbes à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Kingston, du 2 au 4 juillet 2013, a réuni une centaine de participants, notamment des représentants des gouvernements des Caraïbes, de l'Organisation des Nations Unies, des organismes régionaux et autres organisations, ainsi que des Grands groupes. Les participants ont rappelé le rôle essentiel des industries culturelles dans le développement économique national et régional et ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'engage à sauvegarder leur patrimoine naturel et culturel. Le document final de Kingston a reconnu l'importance de la promotion de l'identité culturelle pour faire progresser le développement durable et a demandé que la stratégie d'éradication de la pauvreté soit centrée sur l'être humain.

#### **Union européenne et institutions connexes**

29. Le Conseil de l'Union européenne a adopté le plan de travail 2011- 2014 dans lequel il est convenu de promouvoir l'intégration de la culture dans les politiques de développement. Il a reconnu que le développement intégrant la culture est pertinent pour toutes les régions et à tous les stades de développement.

30. En 2012, la Commission européenne a présenté une communication intitulée « Promouvoir les secteurs de la culture et de la création pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'Union européenne » décrivant une stratégie de promotion des secteurs de la culture de la création pour développer l'économie, favoriser la croissance durable, l'emploi et la cohésion sociale et promouvoir la sauvegarde de la diversité culturelle et linguistique, conformément à la Stratégie Europe 2020.

31. Dans sa déclaration finale, la dixième Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe, tenue à Moscou le 16 avril 2013, intitulée « Gouvernance

de la culture – promouvoir l'accès à la culture » a mis en avant l'importance des politiques de la culture pour consolider la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale, générer la croissance économique et promouvoir la diversité culturelle, les échanges culturels et le dialogue.

32. Dans le contexte de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro) qui reconnaît le patrimoine comme une ressource pour le développement culturel, écologique, économique, social et politique, le Conseil a lancé en septembre 2013 les « Balades de Faro », une initiative à l'échelle de l'Europe visant à sensibiliser la société à la valeur de son patrimoine.

33. La Conférence des ministres de la culture de l'Europe du Sud-Est qui s'est tenue à Sofia, les 24 et 25 octobre 2012, intitulée « Patrimoine culturel immatériel et développement durable » a adopté une Déclaration commune soulignant le rôle de la culture pour renforcer la coopération régionale et bilatérale, le dialogue interculturel et la cohésion sociale pour un développement durable. La plate-forme ministérielle unifiée sur la culture et le développement en Europe du Sud-Est a lancé un appel pour une pleine reconnaissance de la culture dans l'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social.

34. Les ministres et chefs de délégation du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ont participé à la première Conférence ministérielle du Partenariat oriental sur la culture qui a eu lieu à Tbilissi, le 28 juin 2013. Ils sont convenus de renforcer leurs politiques de la culture et le secteur de la création tout en soulignant la nécessité d'inclure la culture dans leurs programmes de développement et d'encourager la coopération interministérielle et les partenariats avec la société civile dans le domaine de la culture.

35. Les ministres de la culture et chefs de délégation des pays membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté la Déclaration du Suriname lors de leur première réunion tenue à Paramaribo, les 14 et 15 mars 2013. Ils y ont souligné l'importance de la culture pour le développement en mettant l'accent sur le potentiel de la culture pour réaliser l'intégration régionale, créer des espaces socioculturels pour améliorer la coopération culturelle et économique au sein de la région et stimuler les échanges entre les pays. Les ministres ont insisté sur la nécessité de promouvoir la diversité culturelle, de préserver et de sauvegarder les connaissances traditionnelles des populations autochtones, de respecter les droits culturels et d'élaborer des politiques respectueuses des cultures afin de promouvoir les valeurs communes et favoriser le recours à la culture comme moyen de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales dans la région.

#### **IV. Progrès réalisés dans la mise en œuvre par le système des Nations Unies**

36. Depuis 2011, les organismes du système des Nations Unies ont accru leur coopération dans le domaine de la culture à l'appui du développement durable. Les initiatives suivantes ont été mises en œuvre au niveau du système des Nations Unies durant la période à l'examen.

### **Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

37. Au cours de ces dernières années, le rôle de la culture dans le développement a gagné de l'importance au sein des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et au-delà.<sup>1</sup> L'analyse de l'UNESCO de 2012 a révélé qu'à la fin des années 90 la culture ne figurait que dans 30 % des PNUAD, mais que sa présence a graduellement augmenté pour figurer en janvier 2012 dans 70 % des PNUAD, principalement liés à la participation de l'UNESCO, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En outre, la culture est associée à tous les domaines thématiques des PNUAD : développement économique et social (55 %), développement durable (17 %), droits de l'homme (10 %) et gouvernance (18 %).

### **Groupe des Nations Unies pour le développement**

38. En novembre 2012, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a créé l'Équipe spéciale sur la culture et le développement, présidée par l'UNESCO, avec la participation du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du PNUD, du FNUAP, de l'ONUUDI et de l'OIT. L'Équipe travaillera jusqu'en fin 2013. Ses objectifs comprennent notamment la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la culture et au développement et la facilitation des échanges d'expérience et de données afin d'appuyer la réflexion à l'échelon du système sur les effets de la culture sur le développement durable tant au niveau mondial qu'au niveau national et l'évaluation des ressources disponibles au sein du système des Nations Unies pour la culture et les programmes de développement, les stratégies, les statistiques et les indicateurs aux niveaux mondial, régional et national.

### **Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015**

39. En juin 2012, le rapport de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous » se réfère à la culture à de nombreuses occasions et de façon plus spécifique a noté au paragraphe 71 qu'il était crucial de promouvoir un changement équitable qui garantisse la possibilité pour les personnes de choisir leurs systèmes de valeurs en paix, favorisant ainsi leur pleine participation et leur responsabilisation. Le rapport a également déclaré que les communautés et les individus devaient être en mesure de créer et d'avoir leur propre vie culturelle et de découvrir d'autres cultures à l'abri de la peur et qu'il faudrait pour cela, entre autres, le respect de la diversité culturelle, la protection du patrimoine culturel et naturel, l'encouragement des institutions culturelles, le renforcement des industries culturelles et de la création, ainsi que la promotion du tourisme culturel.

<sup>1</sup> UNESCO, plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, (PNUAD), enquête au mois de janvier 2012: <http://www.unesco.org/new/en/culture/culture-in-the-undaf/search-tool/>.

40. Dans le cadre de l'Équipe spéciale, un document de réflexion sur la culture et le développement a été présenté en juin 2012 avec 11 autres documents thématiques établis par le système des Nations Unies<sup>2</sup> pour alimenter le processus de l'après-2015.

#### **Fonds du Programme des Nations Unies pour le développement-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

41. Opérationnel de 2006 à 2013, le Fonds PNUD – Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est un fonds international de près de 900 millions de dollars qui a pour objectif d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire, d'en assurer une forte appropriation nationale et d'appuyer la réforme des Nations Unies. Le Fonds a financé des programmes mis en œuvre conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies et par les autorités nationales de 49 pays, dans huit domaines thématiques, notamment « culture et développement ». En sa qualité d'organisatrice du volet « Culture et développement »<sup>3</sup>, en collaboration avec 15 entités des Nations Unies, l'UNESCO a mis en œuvre 18 programmes<sup>4</sup> avec un budget de 96 millions de dollars.

42. La portée des programmes conjoints culture et développement couvre le renforcement des industries de la culture et de la création, le développement du tourisme culturel viable, la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, la promotion de la diversité culturelle et du pluralisme et l'appui aux politiques de développement favorisant l'intégration des minorités ethniques.

43. Ces programmes ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en promouvant la cohésion sociale, la réduction de la pauvreté, la santé, l'environnement durable et l'égalité des sexes. Plus d'un million et demi de personnes ont directement bénéficié de ces programmes, en particulier les femmes, les jeunes, les minorités ethniques et les populations autochtones, des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile, des responsables locaux et des chefs religieux ainsi que les autorités gouvernementales.

#### **Rapport sur l'économie créative du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

44. L'édition spéciale 2013 du *Rapport sur l'économie créative* établie conjointement par le PNUD par le biais du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et par l'UNESCO, devrait être lancée fin 2013. Le rapport s'appuie sur les éditions de 2008 et 2010 sur l'économie créative, établies par le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le PNUD à travers le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en collaboration avec l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et le Centre du commerce international (ITC). L'édition 2013 du *Rapport sur l'économie créative* examine diverses voies de

<sup>2</sup> [http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam\\_undf/thinkpieces/2\\_culture.pdf/](http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/thinkpieces/2_culture.pdf/).

<sup>3</sup> <http://www.unesco.org/en/new/culture/achieving-the-millennium-development-goals/mdg-f-culture-and-development/>.

<sup>4</sup> Ces programmes ont été mis en œuvre dans les pays ci-après: Éthiopie, Mozambique, Namibie, Sénégal, Égypte, Mauritanie, Maroc, territoires palestiniens occupés, Cambodge, Chine, Costa Rica, Équateur, Honduras, Nicaragua, Uruguay, Albanie, Bosnie-Herzégovine et Turquie.

développement s'appuyant sur les industries culturelles et créatives et analyse les méthodes pour les améliorer en vue de réaliser un développement économique et social sans exclusion. Il reconnaît que nombre de ces voies peuvent être trouvées dans les villes et dans les régions.

45. En outre, le rapport analyse l'impact des projets depuis le monde du Sud financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et par le Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO. Parmi les facteurs importants de succès qui ont été décelés, il convient de mentionner le renforcement des capacités locales, la gestion des finances par les populations locales, les flux et les liaisons transnationales. Il est apparu que les limites au succès tiennent à la faiblesse du secteur public. À cet égard, une série d'indicateurs d'efficacité et de succès sont proposés dans le rapport pour permettre aux responsables locaux des politiques d'évaluer, de contrôler et de tirer pleinement profit des potentialités et des talents au niveau local.

### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

46. Au cours des dernières années, comme seule entité des Nations Unies ayant un mandat spécifique dans le domaine de la culture, l'UNESCO a consolidé le repositionnement de la culture dans le développement en lançant une série d'initiatives analytiques, normatives, techniques et opérationnelles visant à renforcer les capacités, outre des outils.

47. Grâce à son arsenal d'instruments normatifs dans le domaine de la culture, notamment ses six principales conventions<sup>5</sup>, l'UNESCO a entrepris des activités de renforcement des capacités en vue de former les cadres nationaux et les acteurs de la société civile à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine, à la lutte contre la destruction et le trafic des biens culturels en mettant l'accent sur les zones de conflit et d'après conflit, à l'élaboration d'une législation nationale facilitant l'expansion des industries culturelles et créatives et protégeant le patrimoine matériel et immatériel, tout en inspirant les politiques culturelles nationales.

48. L'UNESCO gère le Fonds international pour la diversité culturelle qui a été conçu pour favoriser l'émergence de secteurs dynamiques de la culture dans le monde en développement. Depuis 2011, 61 projets dont le montant total s'élève à 4 millions de dollars ont bénéficié d'une assistance dans 40 pays en développement.

49. L'UNESCO a organisé le Congrès international de Hangzhou sur le thème « La culture : une composante essentielle du développement durable », qui s'est tenu à Hangzhou, en Chine du 15 au 17 mai 2013 avec l'assistance financière du Gouvernement de la République populaire de Chine. Étant le premier congrès international depuis 1998 portant essentiellement sur les liens entre la culture et le développement durable organisé par l'UNESCO, cette manifestation a offert un forum mondial pour examiner le rôle de la culture dans le développement durable dans la perspective des priorités du développement pour l'après-2015.

---

<sup>5</sup> Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux protocoles; Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels; Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel; Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique; Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

50. Les 500 participants du Congrès sont venus de 82 des pays, comprenant des représentants de haut niveau de gouvernements, des entités des Nations Unies (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, PNUD, CNUCED, OMPI, ONUDI, Organisation mondiale du tourisme (OMT), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)), des banques de développement et autres institutions, des universités, du secteur privé et de la société civile ainsi que des experts reconnus. Ils ont examiné la contribution de la culture aux dimensions économiques, sociales et environnementales de développement durable, ainsi qu'à la paix et à la sécurité. Le Congrès a également considéré le rôle crucial de la culture dans l'édification de villes durables et la construction de sociétés résilientes, grâce au patrimoine culturel, à la créativité et aux potentialités des partenariats entre les secteurs public et privé pour réaliser ces objectifs.

51. Les participants ont adopté la Déclaration de Hangzhou intitulée « Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable »<sup>6</sup> qui a recommandé neuf mesures concrètes pour placer la culture au cœur des politiques de développement, dans le contexte des priorités de développement pour l'après-2015 et au-delà, à savoir :

- a) Intégrer la culture dans toutes les politiques et tous les programmes de développement;
- b) Mobiliser la culture et la compréhension mutuelle pour favoriser la paix et la réconciliation;
- c) Assurer les droits culturels pour tous pour promouvoir le développement social inclusif;
- d) Tirer parti de la culture afin de réduire la pauvreté et de construire le développement économique inclusif;
- e) Miser sur la culture pour promouvoir la durabilité environnementale;
- f) Utiliser la culture pour renforcer la capacité de résistance aux catastrophes et pour combattre le changement climatique;
- g) Valoriser, préserver et transmettre la culture aux générations futures;
- h) Maîtriser la culture comme une ressource pour parvenir au développement urbain durable et assurer sa gestion;
- i) Capitaliser sur la culture pour favoriser des modèles innovants et durables de coopération.

52. Dans le dernier paragraphe de la Déclaration, les participants ont recommandé d'inclure dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, un objectif spécifiquement centré sur la culture, fondé sur le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission des connaissances et comportant des cibles et des indicateurs clairs reliant la culture à toutes les dimensions du développement durable.

<sup>6</sup> <http://unesdoc.unesco.org/0022/002212/221238m.pdf>.

53. L'UNESCO a poursuivi ses travaux relatifs à l'élaboration d'indicateurs et de statistiques dans le domaine de la culture. Le projet de batterie d'indicateurs de la culture pour le développement a été mis au banc d'essai dans 12 pays et a généré des résultats concrets pour l'élaboration de politiques à l'échelon national. Les statistiques figurant dans le tableau ci-après proviennent de ce projet :

Échelle	Valeur ajoutée (pourcentage du PIB)	Emplois dans le secteur de la culture (pourcentage de la population employée)	Dépenses des ménages (pourcentage des dépenses des ménages)
	0-100		
Bosnie-Herzégovine	5,72	4,70	2,43
Cambodge	1,53	0,54	0,30
Colombie	3,42		2,60
Équateur	4,76	2,20	3,41
Ghana	1,53	0,03	0,66
Namibie		0,6	9,09

54. En 2012 et 2013, l'Institut de statistique de l'UNESCO a publié deux manuels, *Measuring Cultural Participation* et *Mesure de la contribution économique des industries culturelles*, proposant une méthodologie pour définir des normes internationales en matière de statistiques dans le domaine de la culture. Cette démarche a comporté un renforcement des capacités, de la formation et une assistance technique dans les pays de l'Europe de l'Est et dans la Fédération de Russie ainsi qu'en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine et Caraïbes. Une mise à jour et une nouvelle analyse de l'ouvrage *Échanges internationaux des biens et services culturels* en 2013 et l'enquête mondiale sur le secteur des films de long métrage ont confirmé que le Nigéria est l'un des plus grands producteurs de films au monde avec les États-Unis d'Amérique et l'Inde tandis que la Chine, le Brésil et la République de Corée accusent le taux de croissance le plus élevé en termes de production cinématographique. En 2012, l'Institut de statistique a commencé une enquête statistique à l'échelle mondiale sur l'emploi dans le secteur de la culture dont le lancement mondial est prévu en 2015. L'enquête devrait permettre la création de la première base de données internationale comportant des données et des indicateurs comparables en matière d'emploi dans le secteur de la culture. Les thèmes porteront sur l'égalité des sexes, le statut professionnel, les emplois secondaires, le niveau d'études et l'âge des personnes employées dans le secteur culturel.

### Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

55. L'ONUDI renforce le capital créatif dans les pays en développement en appuyant la promotion d'activités économiques liées au patrimoine. Elle cherche à réduire les obstacles qui freinent la croissance des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la création (taille, isolement, connaissances insuffisantes du marché et de l'environnement institutionnel), en élaborant des stratégies correctives tout en aidant les gouvernements à traduire leur patrimoine culturel en produits conçus pour répondre à la demande du marché.

56. Un exemple de réussite de la stratégie de l'ONUDI est illustré par sa participation dans le programme de développement de l'entrepreneuriat féminin dans les industries créatives, financé par le programme conjoint des Nations Unies pour une meilleure parité entre hommes et femmes au Pakistan, dans lequel l'ONUDI met en œuvre un projet-pilote qui s'appuie sur les industries de la création et sur le patrimoine culturel pour créer des emplois et autonomiser les femmes. Par le biais de ce projet, l'ONUDI fournit une assistance pour créer un environnement réglementaire favorable, renforce les capacités des prestataires de services commerciaux, offre des services consultatifs et techniques en matière de gestion à l'intention des femmes entrepreneures existantes et futures et appuie la transformation du patrimoine culturel pakistanais en produits attractifs et compétitifs (mosaïques de marbre et textiles, etc.). L'analyse des chaînes de valeur respectueuses de l'égalité des sexes a mis en lumière les inégalités entre les sexes et des solutions pour une efficacité accrue.

57. Les Centres d'aide pour le développement des entreprises, créés dans le cadre du projet, visent à renforcer les capacités, la mobilité, la visibilité et les liens des femmes entrepreneures et à faciliter le travail en réseau concernant les initiatives stratégiques entre le secteur public et le secteur privé. Ce projet a bénéficié à plus de 8 000 femmes et sera étendu à l'ensemble du Pakistan.

### **Organisation mondiale du tourisme**

58. En 2012, l'OMT a publié la première étude sur le tourisme et le patrimoine culturel immatériel<sup>7</sup>, qui présente des données de recherche détaillées sur les liens entre le développement du tourisme et le patrimoine culturel immatériel. L'étude se penche sur les actions menées par les gouvernements, les partenariats entre le secteur privé et le secteur public et les initiatives communautaires dans le domaine du développement du tourisme et du patrimoine immatériel. Elle suggère également des mesures concrètes pour la création, la gestion et la commercialisation des produits touristiques liés au patrimoine immatériel et recommande des lignes directrices destinées aux responsables des politiques du tourisme en vue de favoriser son expansion en préservant le patrimoine immatériel.

59. En 2013, l'OMT a organisé plusieurs conférences sur le patrimoine et le tourisme, notamment un séminaire sur le tourisme des sites du patrimoine mondial qui s'est tenu en Turquie en mars 2013. La Conférence internationale sur l'exploration de nouveaux horizons culturels du tourisme qui a eu lieu à Bahreïn en avril 2013 a trouvé des méthodes novatrices pour étendre la participation des communautés au développement de produits touristiques fondés sur des atouts culturels, tels que le patrimoine immatériel des populations d'accueil.

60. Un atelier conjoint de l'OMT-UNESCO de stratégie touristique relative aux couloirs du patrimoine le long de la route de la soie, sera organisé au Kazakhstan en octobre 2013 dans le but d'élaborer une stratégie commune de planification et de gestion du tourisme axé sur le patrimoine de la route de la soie en Asie centrale et en Chine. L'OMT organise également avec la participation de l'UNESCO une conférence prévue en novembre 2013 sur le développement du tourisme axé sur les sites du patrimoine naturel et culturel au Cambodge, afin de faire le point sur les opportunités et les défis du tourisme durable.

---

<sup>7</sup> <http://www.e-unwto.org/content/162353/>.

**Banque mondiale**

61. Le Groupe de la Banque mondiale détient un portefeuille croissant de projets dans les domaines du patrimoine naturel et culturel et du tourisme durable. Depuis 1970, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), la Banque a financé quelque 320 projets et activités d'assistance technique pour un engagement de 7 milliards de dollars. En outre, depuis les années 50, la Société financière internationale (SFI) a financé approximativement 280 projets connexes pour un engagement de 2,5 milliards de dollars. À l'heure actuelle, l'IDA et la BIRD mettent en œuvre approximativement 110 opérations pour un engagement de 3,5 milliards de dollars. La SFI a financé environ 60 opérations pour un engagement de 600 millions de dollars.

62. Les activités de la Banque dans ce domaine portent sur la conservation et le développement des centres urbains, notamment les villes inscrites au patrimoine mondial. Un centre historique attractif peut donner l'avantage à une ville face à d'autres villes concurrentes; donner une image de marque à toute une ville sur le plan national et international l'aide à attirer des investissements et des talents. De récentes études de la Banque mondiale, notamment l'ouvrage *The Economics of Uniqueness: Investing in Historic City Cores and Cultural Heritage Assets for Sustainable Development*, montre que les villes qui ont le mieux réussi à attirer des investissements pour répondre aux aspirations de leur population – contribuant ainsi à alléger l'extrême pauvreté et à faire augmenter la prospérité – sont celles qui ont su le mieux tirer parti de leurs ressources.

**Fonds international de développement agricole**

63. La première réunion mondiale du Forum des peuples autochtones a été tenue au Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome, les 11 et 12 février 2013, 28 représentants d'organisations des peuples autochtones venus de tous les continents ont contrôlé et évalué l'application de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, y inclus sa contribution à la réalisation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, afin d'améliorer les avantages apportés aux peuples autochtones, renforcer les partenariats entre le FIDA et les peuples autochtones et aborder les liens entre la pauvreté et le développement durable, et entre la culture et l'identité.

**Organisation mondiale de la propriété intellectuelle**

64. En 2012, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a soutenu des recherches sur la contribution économique des industries de la culture et de la création dans plus de 40 pays. Au moyen d'études macroéconomiques aussi bien que d'études d'industries spécifiques, l'OMPI a fourni aux gouvernements des preuves solides du large impact de ces industries, protégées par le droit d'auteur, sur le développement national. Des résultats empiriques ont été utilisés dans l'élaboration de politiques et de stratégies, de programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités. Au total, 49 programmes de formation et projets ont été organisés auxquels ont participé plus de 1 400 fonctionnaires gouvernementaux provenant de 96 pays, dont des pays les moins avancés. L'OMPI fournit aux pays sur demande des instruments de gestion des droits d'auteur. Par ailleurs, une

nouvelle publication sur les questions de propriété intellectuelle dans le domaine de la distribution des films vient d'être publiée.

65. Dans le contexte du Comité du développement et de la propriété intellectuelle et du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, l'OMPI en 2012 a entrepris plusieurs activités pour mettre au point des mesures législatives et des pratiques visant à améliorer l'accès à la culture, à l'information et au matériel pédagogique, notamment l'étude intitulée « L'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs ». En outre, l'OMPI a continué de faciliter le processus de négociations dans le domaine des restrictions et des exceptions au droit d'auteur au bénéfice des institutions de recherche et d'enseignement, des personnes handicapées, des bibliothèques et des archives. Cette démarche a résulté dans la convocation de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, tenue à Marrakech en juin 2013.

66. En 2012, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a poursuivi ses travaux sur des négociations basées sur des textes concernant la protection effective des ressources génétiques, des savoirs ancestraux et des formes culturelles traditionnelles. Diverses initiatives ont été également menées en 2012 dans le domaine de l'assistance technique et de la sensibilisation visant à promouvoir et à protéger les formes de culture traditionnelle et le patrimoine culturel.

#### **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

67. Dans le cadre de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la FAO a lancé une publication intitulée « Indigenous Peoples' food systems and well-being, Interventions and policies for healthy communities ». Cette publication présente les résultats provenant de plus de 40 partenaires de différentes disciplines qui ont conçu des interventions de promotion sanitaire à l'intention des communautés, en utilisant les systèmes alimentaires traditionnels et les connaissances locales au moyen de processus participatifs. L'ouvrage présente une vue d'ensemble de la situation sanitaire des peuples autochtones, les préoccupations environnementales, les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et contient des études de cas du Canada, de la Colombie, de l'Inde, du Japon, de la Micronésie, du Pérou et de la Thaïlande. Ce projet de recherche à long terme révèle le potentiel des systèmes alimentaires traditionnels pour améliorer la santé et le bien-être.

#### **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

68. Le PNUE a été désigné comme secrétariat de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques qui a été créée pour être un organisme intergouvernemental indépendant dont l'objectif est de renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique, du bien-être de l'humanité à long terme et du développement durable. L'un des principes clés de fonctionnement de la plate-forme est de reconnaître et respecter la contribution des

connaissances autochtones et locales à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes. Ce principe est actuellement appliqué de deux façons, et en étroite collaboration avec l'UNESCO, la FAO et le PNUD, en élaborant des procédures et des approches pour travailler avec différents systèmes de connaissances dans l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la plate-forme.

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

69. Depuis 2000, le mandat imparti à la CNUCED inclut une assistance pour aider les pays en développement à élaborer des politiques innovantes propres à optimiser la contribution économique des industries de la création et de les aider à se doter de mécanismes institutionnels, réglementaires et financiers appropriés en vue de stimuler ainsi le commerce et le développement dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2012 et 2013, la CNUCED a apporté son assistance à plusieurs pays dans ce domaine.<sup>8</sup>

70. À la treizième session ministérielle de la CNUCED, tenue à Doha en avril 2012, les États Membres ont adopté la Déclaration de Doha qui donne mandat à la CNUCED de continuer de réaliser des analyses à l'intention des pays en développement, y compris dans les secteurs liés à l'économie créative et à l'entrepreneuriat. Un Dialogue de haut niveau sur l'économie de la création au service du développement a eu lieu après la réunion, afin d'aider les gouvernements à développer davantage ce secteur.

71. La CNUCED a créé une base de données mondiale sur l'économie de la création, un instrument pour l'élaboration de politiques ainsi qu'un réseau universitaire d'échange d'informations sur l'économie créative visant à promouvoir la coopération internationale, les alliances stratégiques, les échanges de résultats de recherche et le plaidoyer. La CNUCED a également effectué des recherches sur les politiques à mettre en œuvre, notamment pour l'édition spéciale 2013 du *Rapport sur l'économie créative*.

72. En mai 2013, la CNUCED a organisé à Beijing conjointement avec le Gouvernement de la République populaire de Chine et la municipalité de Beijing le Forum mondial sur les services, visant à aider les gouvernements à élaborer les cadres appropriés pour la gestion des ressources créatives.

### **Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

73. Dans le cadre de son programme de formation, dans la série relative à la gestion et à la conservation des sites du patrimoine mondial, l'UNITAR a organisé le dixième atelier annuel de cette série, à Hiroshima, en avril 2013, pour 24 participants venus de 15 pays, sur le processus de désignation des sites du patrimoine mondial.

---

<sup>8</sup> Les pays bénéficiaires comprennent l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Chine, le Japon, le Mozambique, le Nigéria, la République Corée, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande, Trinidad-et-Tobago, la Turquie et la Zambie.

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

74. En tant qu'élément du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2010-2014, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a appuyé l'Argentine dans le renforcement de ses institutions culturelles. Dans le cadre du Programme des travaux du Bicentenaire lancé par le Ministère de la culture, l'UNOPS en Argentine participe par le biais de son service d'achats à la rénovation de bâtiments historiques et de dix musées nationaux ainsi qu'à la construction et à l'équipement de nouveaux locaux de la Bibliothèque du Congrès national où reposeront les archives et qui abriteront aussi un centre culturel.

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

75. ONU-Habitat reconnaît la relation de symbiose entre culture et développement et la puissance de transformation de l'innovation et de la créativité pour assurer la qualité de vie, l'équité, l'environnement durable et la vitalité de l'économie. La reconnaissance du patrimoine culturel comme ressource limitée et comme moyen de renforcer le tissu social est intégrée dans toutes les activités d'ONU-Habitat, notamment ses activités relatives aux espaces publics et à l'aménagement des places publiques, renforçant de la sorte les éléments de préservation au sein du développement urbain durable.

76. Ensemble avec ses partenaires tels que le GoDown Arts Centre au Kenya, le BOZAR ou Palais des Beaux-Arts en Belgique et la Commission européenne, ONU-Habitat s'efforce de placer au premier plan les arts et la culture dans les programmes de développement. ONU-Habitat a forgé des partenariats avec une société de jeux suédoise Mojang AB (créatrice de Minecraft) pour utiliser une plate-forme de jeux conçue pour la planification urbaine et encourager une planification participative en ciblant les audiences marginalisées telles que les jeunes. Dans son rapport intitulé « L'état des villes dans le monde 2012-2013 : Prospérité des villes », ONU-Habitat a lancé un appel à l'action pour promouvoir la prospérité urbaine, notamment au moyen d'innovations culturelles pour appuyer la transition des villes vers le XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

77. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) reconnaît le rôle central et fondateur de la culture dans les sociétés et s'emploie à maximiser la contribution des personnalités culturelles à l'action qu'il a engagée pour : a) atteindre les objectifs de santé publique en privilégiant les approches fondées sur les faits; b) faire respecter la dignité et les droits de la personne, notamment le droit à la non-discrimination, à la santé, à la sécurité et à la vie privée, et le droit de vivre à l'abri de la violence; c) inclure des approches pragmatiques qui cadrent avec les comportements en usage et les besoins. ONUSIDA reconnaît le rôle de la culture et de l'éducation pour réaliser les trois zéros, à savoir : a) zéro nouvelle infection au VIH; b) zéro décès associé au sida; et c) zéro discrimination.

78. ONUSIDA promeut un dialogue sans exclusion sur tous les aspects de la lutte contre le VIH, en sachant que les comportements et les facteurs de risque d'infection connus peuvent être sujets à polémique et culturellement sensibles. ONUSIDA par conséquent adopte un traitement de prévention globale fondé sur des

faits concrets, et une démarche de prestation de soins et d'appui tenant compte de la situation et des valeurs éthiques et culturelles locales.

### **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

79. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a adopté une politique d'intégration de l'âge, du genre et de la diversité, axée sur la participation communautaire en vue d'assurer une protection équitable. En appliquant systématiquement cette approche dans tous ses programmes dans le monde entier, le HCR vise à assurer que toutes les personnes relevant de sa compétence jouissent de leurs droits sur un pied d'égalité et qu'elles soient en mesure de participer pleinement aux décisions qui affectent leur vie ainsi que celle de leurs familles et de leurs communautés. Dans ce contexte, l'élément diversité de sa démarche renvoie aux différences de valeurs, d'attitudes, de perspectives culturelles, de croyances, d'origine ethnique, de nationalité, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'aptitudes, de santé, de statut social, de compétences et autres caractéristiques personnelles. En 2012, le rapport sur l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité, – consistant en une évaluation annuelle indépendante des progrès effectués dans l'application de la politique d'intégration de l'âge, du genre et de la diversité, a mis l'accent sur le vaste éventail d'initiatives qui ont été mises en place pour améliorer la protection des personnes déplacées.

### **Fonds des Nations Unies pour la population**

80. La stratégie multinationale pour le Pacifique du Fonds vise à renforcer les capacités nationales pour une plus grande disponibilité, une meilleure analyse et une utilisation plus efficace des données concernant la dynamique des populations, les jeunes, l'égalité des sexes et la santé sexuelle et procréative, notamment au moyen d'alliances avec des groupes parlementaires, des chefs coutumiers et des organisations confessionnelles, reconnaissant qu'ils sont des agents efficaces pour faire progresser les questions délicates du développement.

81. Dans la région Asie-Pacifique, un programme recourant à des approches respectueuses des cultures locales, financé par la Commission européenne, a été lancé aux Philippines en vue de protéger le droit des populations autochtones dans la partie septentrionale de Mindanao, à avoir accès à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et procréative. Dans l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, cette initiative vise à travailler avec les communautés autochtones en faisant appel à des approches compatibles avec leur mode de vie, en commençant par encourager leurs propres recherches qualitatives entre pairs pour mieux comprendre leurs besoins et les priorités de ces zones.

82. En Éthiopie, en Ouganda, au Malawi, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, le FNUAP a forgé des partenariats avec des communautés traditionnelles, les jeunes, les femmes, les chefs religieux et les enseignants pour lutter contre les mutilations génitales féminines, la violence sexiste et promouvoir la prévention du VIH ainsi qu'un recours accru aux soins de santé maternelle.

83. Le Malawi a promulgué une loi sur l'égalité des sexes, criminalisant les pratiques culturelles néfastes liées à la violation des droits des femmes et des filles en matière de santé sexuelle et procréative. Le FNUAP recommande fermement qu'un appel soit lancé à l'ensemble des chefs coutumiers pour que la loi sur l'égalité

des sexes soit appliquée. Grâce au programme conjoint en faveur des adolescentes, aux campagnes d'information dans les villages et au dialogue avec les chefs coutumiers et les autorités religieuses, les taux de mariage et de grossesse précoces ont diminué de même que celui des abandons scolaires.

84. Au Mozambique, le FNUAP a établi un partenariat avec l'Université de Maputo pour consolider les preuves scientifiques concernant les liens entre la culture, la santé sexuelle et procréative et les droits, pour former différents acteurs culturels et prestataires de services, améliorer leur contribution à la santé communautaire et aux droits, en mettant des lunettes de développement socioculturel. Le FNUAP a aidé les Ministères de la santé, de l'éducation et de la jeunesse à intégrer l'approche socioculturelle dans le plan annuel du Programme national des droits des adolescents en matière de santé procréative et sexuelle et a formé des coordonnateurs provinciaux et nationaux ainsi que les pairs éducateurs à l'approche socioculturelle.

85. En Ouganda, le FNUAP a lancé des études pour identifier les facteurs socioculturels ayant joué un rôle majeur dans la propagation de l'épidémie du VIH/sida. Le FNUAP poursuit sa collaboration avec les institutions culturelles en Ouganda qui ont appuyé la promulgation de règles coutumières relatives à l'âge du mariage et à ses mécanismes de répression, notamment le refus des chefs coutumiers de signer le certificat de mariage de jeunes âgés de moins de 18 ans.

#### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

86. Au moyen de ses programmes internationaux, régionaux et nationaux et de ses initiatives de renforcement des capacités, l'UNICEF aborde les facteurs socioculturels qui ont des incidences sur la vie des enfants et des communautés avec des stratégies basées sur des faits concrets et axées sur les droits de l'homme. Par exemple, au Kirghizistan, l'UNICEF conjointement avec les Fondations Aga Khan et Soros et en collaboration avec des artistes locaux a lancé une série de films d'animation appelée *Kermet Koch (Le voyage magique)* qui prend la culture comme point de départ pour influencer sur le changement social concernant les questions liées à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants.

87. La culture fournit aux enfants leur identité et une continuité qui sont importantes dans des contextes de crises ou de catastrophes. En se fondant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, l'UNICEF souligne que l'éducation des enfants doit viser à inculquer à l'enfant le respect d'autrui, les droits de l'homme, ses propres droits et ceux des autres cultures, en tenant compte du milieu dans lequel les enfants se développent et grandissent ainsi que du contexte plus large de la société dans laquelle ils vivent. Par exemple, en 2012, l'UNICEF a mené avec le Jordanian Hashemite Fund for Human Development un programme d'éducation artistique à l'intention des enfants syriens vivant dans des camps de réfugiés en Syrie afin d'aider les enfants traumatisés par le conflit à se libérer de leurs tensions et orienter leur énergie dans des activités créatives.

88. L'engagement de l'UNICEF envers l'équité vise à réduire les écarts qui maintiennent les populations démunies et marginalisées dans leur situation. Son récent Système de suivi des résultats pour l'équité tient compte des facteurs sociaux et culturels dans les opérations de développement. Le changement social et les modifications de comportement liés à un système socioculturel local constituent des composantes essentielles du Système de suivi.

## V. Évaluation des modalités d'une conférence des Nations Unies sur la culture et le développement

89. Dans sa résolution 66/208, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'examiner notamment la faisabilité de convoquer une conférence des Nations Unies, pour faire le point sur la contribution de la culture au développement et formuler une approche intégrée de la culture et du développement.

90. Le rapport de 2011 sur la culture et le développement (A/66/187) et le présent rapport fournissent une vue d'ensemble des activités des organes et organismes du système des Nations Unies et des diverses initiatives dans le domaine de la culture. De surcroît, ils montrent qu'au sein des Nations Unies, les approches respectueuses des cultures sous-tendent leurs mandats dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'allègement de la pauvreté, l'environnement durable, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'urbanisation, la protection des réfugiés, les migrations, la cohésion sociale, les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

91. Les deux rapports signalent que dans le domaine de la culture et du développement durable, le système des Nations Unies fournit une assistance technique pour l'élaboration des politiques ainsi qu'au niveau opérationnel, centrée sur le renforcement des capacités (des institutions et des individus), la sensibilisation, l'intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement, la conservation et l'exploitation du patrimoine culturel, notamment des savoirs autochtones en tant qu'atout pour le développement, l'acquisition de savoirs grâce à des recherches sur les politiques à mettre en œuvre et la collecte de données pour suivre et évaluer l'impact de la culture sur le développement.

92. Le présent rapport souligne la collaboration croissante qui s'instaure au sein du système des Nations Unies, parmi les États Membres et entre le système des Nations Unies et les États Membres pour renforcer le rôle de la culture dans le développement et l'intégrer dans les politiques nationales, régionales et internationales.

93. Le présent rapport met également l'accent sur un nombre important d'événements qui se sont déroulés depuis le lancement du processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Il apparaît clairement aujourd'hui que les efforts mondiaux pour réduire les écarts dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et déterminer la voie à suivre pour de nouveaux objectifs du développement sont mieux informés de l'impact de la culture et de sa contribution au développement; les pratiques et les approches ont été évaluées et mieux consolidées dans le cadre des politiques et pratiques communes et de la vision à long terme du système des Nations Unies.

94. Ainsi que déjà relevé, les États Membres ont convoqué de nombreuses réunions régionales et internationales pour débattre et réfléchir sur le rôle de la culture dans la réalisation du développement durable, dont le point culminant a été l'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social tenu à Genève, du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2013 ainsi que le débat thématique convoqué par le Président de l'Assemblée générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 12 juin 2013.

95. Le système des Nations Unies a lancé et finalisé des actions opérationnelles conjointes, des stratégies ancrées dans les faits et des réflexions sur les politiques, notamment le volet Culture et développement du Fonds pour la réalisation des

objectifs du Millénaire pour le développement. Il a fait progresser l'intégration de la culture dans le processus du PNUAD et de l'Équipe spéciale du GNUD sur la culture et le développement et dans diverses initiatives au niveau de pays. Ces actions ont permis de renforcer et de consolider les approches, les stratégies et les opérations à l'échelle du système concernant le rôle de la culture dans le développement durable.

96. L'UNESCO a également engagé la communauté internationale et plusieurs entités des Nations Unies dans ses initiatives visant à développer les connaissances et les échanges d'expertise et d'idées sur le rôle de la culture dans le développement durable dans la perspective des priorités du développement pour l'après-2015. L'apogée en fut le Congrès international de Hangzhou (voir par. 49 ci-dessus).

97. Ainsi que mentionné dans le présent rapport, les nombreuses initiatives entreprises en 2012 et 2013, ainsi que les débats menés par les États et les déclarations sur la contribution de la culture au développement durable ont considérablement amélioré la compréhension de son apport.

98. L'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social sur le thème « La science, la technologie et l'innovation ainsi que les perspectives ouvertes par la culture au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » a constitué une excellente plate-forme pour intégrer la culture dans le programme général des Nations Unies et a clarifié l'articulation entre la culture et le développement durable tout en contribuant au partage des concepts, des définitions et des recommandations à faire dans le cadre des priorités du développement de l'après-2015.

99. En raison de l'importance des progrès réalisés, une conférence des Nations Unies sur la culture et le développement pourrait efficacement appuyer les États Membres dans la consolidation de leurs politiques et de leurs opérations aux niveaux national, régional et international pour tirer profit de la contribution de la culture au développement durable. La Conférence pourrait aider à définir des actions concrètes ainsi que les instruments de mesure et de suivi de leur mise en œuvre.

100. La Conférence pourrait être organisée dans le cadre des efforts de suivi et de mise en œuvre des priorités de développement pour l'après-2015. Sa durée pourrait être de deux jours, avec des séances plénières des tables rondes. Outre la participation des États Membres des Nations Unies, des invitations pourraient être adressées aux chefs de secrétariat du système des Nations Unies, aux représentants des banques de développement, d'organisations non gouvernementales, de fondations, de la société civile et du secteur privé.

101. La Conférence pourrait avoir lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies ou être accueillie par un État Membre.

## VI. Conclusions

**102. Des progrès notables ont été réalisés depuis décembre 2011 tant au niveau des politiques qu'au niveau opérationnel parmi les États Membres et les entités des Nations Unies, avec la participation active et précieuse de la société civile et du secteur privé.**

103. Les connaissances, les expériences et les données sur le lien entre la culture et le développement ont augmenté, permettant d'aborder les débats sur les priorités de développement pour l'après-2015 avec une meilleure connaissance de ces questions.

104. L'examen ministériel annuel de 2013 du Conseil économique et social et le débat thématique convoqué par le Président de l'Assemblée générale sur la culture et le développement, le 12 juin 2013, ont constitué un tournant dans la perception des Nations Unies du rôle de la culture dans le programme de développement pour l'après-2013, et a suscité un élan pour s'appuyer sur le large éventail d'initiatives et de données recueillies, mentionnées dans le présent rapport, en vue d'améliorer, à l'échelle du système, les politiques et les programmes futurs dans ce domaine. Ceci se reflète dans les appels récents lancés par des États Membres demandant d'accorder l'attention voulue à la culture dans les stratégies de développement national et dans les priorités du développement pour l'après-2013 ainsi que dans les futures délibérations concernant la définition des objectifs d'un développement durable.

105. Le présent rapport atteste l'existence d'un mouvement vers une coopération interinstitutions accrue, vers l'élaboration de politiques communes et le renforcement et la consolidation des approches régionales, des stratégies, des décisions, des politiques et des plans d'action concernant le rôle de la culture dans le développement durable.

106. Les progrès notables réalisés et l'élan généré à ce jour demandent une réflexion approfondie et l'attention voulue afin d'être pleinement conscients de l'importance d'intégrer la culture dans le calendrier politique futur de l'Organisation des Nations Unies. À ce point critique de l'ordre du jour mondial du développement, le rôle crucial joué par la culture ne doit pas être sous-estimé pour réaliser le développement durable et le bien-être et pour tenir compte des besoins profonds des populations et de leurs aspirations.

107. Une conférence des Nations Unies sur la culture et le développement serait un instrument efficace pour appuyer les efforts des États Membres pour traduire de façon concrète leur volonté croissante de tirer profit de la contribution de la culture au développement durable dans des politiques et des opérations aux niveaux international, régional et national.